

Marrakech, 16 novembre 2009

# **1ÈRE CONFERENCE DES PRÉSIDENTS D'INSTANCES DE RÉGULATION FRANCOPHONES (REFRAM)**

**Discours de Monsieur Hugo Sada,  
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme**

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente du Réseau francophone des Régulateurs des médias, et Présidente du Conseil supérieur de la communication du Burkina Faso,  
Monsieur le Vice-président du REFRAM, et Président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle du Maroc,  
Monsieur le Secrétaire permanent du REFRAM, et Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la France,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions francophones de régulation des médias,  
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous faire part des chaleureuses et fraternelles salutations du Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou DIOUF, qui attache une importance particulière à la liberté de la presse et au pluralisme des médias dans l'espace francophone.

Permettez-moi de remercier Monsieur Ahmed GHAZALI, Président de la HACA du Maroc, pour l'énergie et le talent qu'il a déployés pour faire de rendez-vous de Marrakech, un moment fort dans la vie du REFRAM.

Permettez-moi également de remercier Madame Béatrice DAMIBA et Monsieur Michel BOYON pour l'engagement dont ils font preuve pour que le REFRAM soit déjà, aujourd'hui, un réseau qui rassemble, qui partage, qui agit et qui projette.

Permettez-moi, enfin, d'associer à ces remerciements, Monsieur l'Ambassadeur Luc Adolphe TIAO qui nous fait le plaisir d'être parmi nous après avoir porté sur les fonds baptismaux le REFRAM.

Mesdames et Messieurs,

Il y a 20 ans, les paysages médiatiques dans le monde se sont profondément modifiés avec les lois de libéralisation de la presse écrite et de l'audiovisuel, tout comme l'espace public des pays d'Europe centrale et orientale avec la Chute du Mur. On assistait alors à l'éclosion de journaux et surtout à une multiplication sans précédent de chaînes de télévision et de stations de radios, ouvrant à un vaste auditoire l'accès à l'information et au débat public.

L'Organisation internationale de la Francophonie, qui célébrera ses 40 ans en 2010, accompagne depuis lors cette dynamique de démocratisation au sein de son espace.

L'engagement de l'OIF en faveur de la consolidation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit est rappelé par ses 70 Etats et gouvernements à l'occasion de chacun des rendez-vous politiques et institutionnels de la Francophonie.

Mais surtout, cet engagement a été formalisé. Avec la Déclaration de Bamako adoptée en 2000, la Francophonie a su se doter d'un texte normatif sur la démocratie et d'un dispositif concret et contraignant en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit. Les ministres et des Etats et gouvernements francophones signataires de cette Déclaration, après avoir affirmé que la démocratie exigeait « *la liberté d'opinion et d'expression, notamment par voie de presse et de tout autre moyen de communication* », ont pris l'engagement de « *veiller au respect effectif de la liberté de la presse et d'assurer l'accès équitable des différentes forces politiques aux médias publics et privés, écrits et audiovisuels, selon un mode de régulation conforme aux principes démocratiques* » .

Dans la mise en œuvre la Déclaration de Bamako, la Francophonie œuvre notamment au renforcement des institutions de la démocratie et de l'Etat de droit, par «

*l'adoption généralisée de statuts garantissant l'indépendance des instances juridictionnelles et de l'ensemble des instances de contrôle, de régulation et de médiation* ». Afin de renforcer ces institutions démocratiques, la Francophonie a choisi de soutenir la mise en place et le développement de « réseaux institutionnels » consistant en des espaces de coopération entre institutions de compétences similaires : hautes juridictions, barreaux, médiateurs et ombudsmans, commissions nationales des droits de l'Homme ou instances de régulation des médias. Ces réseaux permettent l'échange d'informations et d'expériences ainsi que le partage de projets entre les différents pays francophones.

Mesdames et Messieurs,

Pour l'Organisation internationale de la Francophonie, il existe une interdépendance étroite entre démocratie, liberté des médias et régulation.

Les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'espace public et donc dans l'établissement de conditions propices à l'expression démocratique, au bon fonctionnement des institutions et des organes de la vie politique. Il n'y a pas de démocratie sans espace public, et pas d'espace public sans une information fiable, pluraliste et partagée par tous.

Aussi, est-il indispensable de sensibiliser l'ensemble de la société quant au rôle essentiel des médias et à leurs responsabilités. Il est de leur devoir de respecter scrupuleusement non seulement les règles éthiques et de déontologie dont la profession s'est librement dotée, mais aussi celles qui régissent la société dans laquelle ils s'inscrivent.

Mais cette responsabilisation des médias ne doit pas être placée entre n'importe quelles mains, en particulier celles qui considèrent les médias comme des outils au service de leurs propres intérêts et non comme des organes indépendants au service de l'expression du pluralisme.

D'où la nécessité d'une régulation autonome et crédible, mais aussi et surtout d'une régulation reconnue dans sa légitimité par l'ensemble des acteurs de la vie publique. La régulation est indispensable et l'Etat doit jouer son rôle pour garantir les conditions de son propre fonctionnement civique. Et c'est là tout l'esprit de la régulation des médias.

Pour répondre aux enjeux que pose et impose le rôle des médias dans nos sociétés démocratiques, les actions de la Francophonie s'attachent tout à la fois :

- à promouvoir la liberté de la presse, en contribuant en particulier au développement de législations et de réglementations favorables au droit à l'information et à la communication ;
- à favoriser l'autorégulation et la déontologie des journalistes, principalement dans des contextes électoraux, de crise ou de sortie de crise ;
- et à renforcer les capacités des institutions de régulation.

La Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF appuie le développement et la naissance d'instances de régulation francophones ainsi que le renforcement de leurs liens et de leurs échanges, principalement à travers votre réseau. Depuis la création du Réseau en juillet 2007 à Ouagadougou, en passant par Dakar en novembre dernier jusqu'à Marrakech aujourd'hui, l'OIF accompagne avec attention et soutient avec détermination son développement et la traduction opérationnelle de ses objectifs. Elle associe étroitement les membres du Bureau du REFRAM aux activités déployées avec les réseaux institutionnels de la Francophonie. L'OIF a par exemple proposé aux 15 réseaux une action commune visant la promotion et la protection des droits de l'enfant au regard des dispositions de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, dont on célèbre le 20<sup>e</sup>

anniversaire dans quelques jours. Elle a également sensibilisé les réseaux aux financements européens en organisant un Séminaire avec les fonctionnaires de l'Union européenne en juin dernier à Bruxelles.

Pour encore mieux soutenir le REFRAM, l'OIF a fait réaliser, comme cela avait été évoqué à Dakar l'an dernier, une étude sur l'état des lieux de la régulation des médias dans l'espace francophone. J'espère que cette étude inédite, qui vous sera présentée plus tard dans la matinée, vous permettra de nourrir le plan d'action 2010-2011 que vous adopterez à l'issue de vos travaux.

J'en profite pour remercier les 36 instances de régulation sur les 50 existantes dans l'espace francophone qui ont répondu au questionnaire. Parmi les recommandations faites à l'OIF, je souhaiterais d'ores et déjà en partager au moins deux avec vous.

La première consiste à rappeler l'importance qu'accordent les Conseillers et personnels des instances au renforcement de leurs capacités à travers l'organisation d'ateliers de formation sur les bonnes pratiques en vigueur, les standards internationaux ou les tâches inhérentes au régulateur dans tout processus électoral.

Une des six recommandations faites à l'OIF, qui a retenu toute mon attention, et que je souhaite à mon tour vous proposer consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de monitoring destiné - en amont de la tenue des processus électoraux - à être mis à la disposition des instances de régulation qui pensent en avoir besoin. Ce dispositif s'appuyant sur une méthodologie et un logiciel à la fois simples d'utilisation et efficaces et de matériels appropriés pourrait permettre de répondre aux besoins techniques et technologiques de nombreuses instances membres du REFRAM.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Sachez que vous pourrez compter, en vos qualités de membres du REFRAM, sur la disponibilité de notre Organisation pour accompagner la mise en œuvre des projets qui seront adoptés par votre Conférence, pour la réalisation de nos objectifs communs.

Vous le voyez, notre engagement fort à vos côtés souligne le rôle fondamental qu'accorde l'OIF aux médias dans la diffusion des valeurs de liberté, de tolérance et de paix, propres à

pacifier la vie politique et à enraciner la culture démocratique et pluraliste requise, notamment, lors des processus électoraux. En 2010-2011, le Togo, la République centrafricaine, le Burundi, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Cameroun ou encore la République démocratique du Congo organiseront des scrutins nationaux. L'OIF renforcera les compétences professionnelles des personnels des médias sur le plan éthique et déontologique, en encourageant par exemple la définition de codes d'éthique, tout en veillant à ce que les médias soient aussi associés aux débats sur l'élaboration de la réglementation à l'occasion de la couverture des élections.

L'OIF facilitera l'adoption de règles garantissant l'accès égal et équitable de tous les partis aux médias publics, de sorte qu'ils puissent s'exprimer dans le respect des règles internationales sur la liberté de la presse. Enfin, mais avant tout, nous apporterons aux instances de régulation membres du REFRAM de ces pays, en concertation étroite avec l'ensemble des membres du réseau, tout le soutien nécessaire pour contribuer au renforcement de l'Etat de droit.

Je vous remercie.